

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D99-2015

Séance du 26 novembre 2015 – Convocation du 18 novembre 2015
Compte rendu affiché le 4 décembre 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Claire POINT, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO.

Absents représentés

Alain GOJON par Gilbert PETITJEAN ; Michel MATHEY par Gisèle COIN ; Jean-Jacques DUPERRAY par Youcef BOUREZG ; Myriam MARMONIER par Marine MATHEY ; Xavier LAURE par Laurent BUFFARD ; Michel HU par Marc RODRIGUEZ ; Jamila HARZALLAH par Sylviane CARISSIMI ; Patrick RACHAS par Vincent VIVO.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Contrat Enfance Jeunesse 2015/2020

Le premier Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), signé le 22 novembre 2007 entre la commune de Neuville-sur-Saône et la Caisse d'Allocations Familiales, est arrivé à échéance le 31 décembre 2010. Un premier renouvellement a été signé en 2011 pour une validité jusqu'en 2014.

Le Conseil Municipal est aujourd'hui invité à autoriser Madame le Maire à signer le deuxième renouvellement du CEJ, pour la période 2015-2020.

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement relatif à l'offre de services destinée aux enfants de 0 à 18 ans. Il permet le cofinancement par la CAF des actions dites "éligibles", ce qui se traduit par une subvention annuelle tenant compte des résultats obtenus (nombre d'enfants accueillis, de journées de fonctionnement...).

Les équipements concernés par le CEJ de Neuville-sur-Saône :

Volet Enfance :

- La crèche familiale "Le petit Troubadour" (Mairie)
- La halte-garderie "Le petit Troubadour" (Mairie)
- Le Relais d'assistantes maternelles "Les petits copains du Val de Saône" (Alfa 3A)
- La ludothèque (Mairie)
- La crèche parentale "Les Petits Gones" (Association "Les Petits Gones")
- Le lieu d'accueil enfants-parents "La maison couleur" (dont le portage à compter du 1^{er} janvier 2016 est en cours de définition suite à la disparition de l'OCC)

Volet Jeunesse :

- L'accueil de loisirs Enfant (Mairie)
- L'accueil de loisirs Espace Jeunesse (Mairie)
- L'accueil de loisirs préadolescents (MJC)
- Camps pré-adolescents (MJC)
- Soutien à la MJC pour les actions en direction de la jeunesse : accès à la culture pour tous (MJC)
- Les garderies périscolaires (Mairie de Neuville sur Saône)
- Pilotage :
 - o poste de coordination enfance
 - o poste de coordination jeunesse
 - o formation BAFA et BAFD

Pour ce nouveau CEJ, les orientations nationales de la CAF, étant entendu qu'elles doivent être déclinées localement, sont les suivantes :

- 1/ Le soutien au développement et à l'amélioration de l'offre d'accueil des mineurs,
- 2/ La contribution à l'épanouissement de l'enfant et du jeune ainsi qu'à leur intégration dans la société.

Suite à l'évaluation du précédent CEJ, les enjeux identifiés sur la commune sont les suivants :

Petite enfance

1. En termes de projet d'action :
 - Créer des actions passerelles/transitions – répondre aux besoins d'accueil de loisirs des enfants de 3 ans
2. En termes d'interconnaissance des professionnels
 - Formalisation du partenariat et d'une instance de réflexion collective via une commission petite enfance,
 - Mise en réseau des partenaires concernés et travail sur des problématiques identifiées.

Enfance

1. En termes de projet d'action
 - Répondre à une demande croissante des familles sur les 3/12 ans,
 - Proposer des actions complémentaires entre l'association (MJC) et la Municipalité tout en préservant les principes d'intervention de chaque partenaire. Travailler au montage pour la MJC d'actions citoyennes développant l'esprit développement durable des enfants,
 - Faciliter les liaisons entre les deux types d'offre.

Jeunesse

1. En termes de projet d'action
 - Définir des espaces d'animation avec des activités différenciées pour les 13-14 ans et 15-17 ans,
 - Faciliter/susciter l'implication des parents par une relation aux familles régulière même si ces dernières ne sont pas forcément en demande étant donné l'âge des jeunes concernés,
 - Développer la notion d'engagement chez les jeunes en s'appuyant sur des initiatives telles que les coopératives jeunesse.
2. En termes d'interconnaissance des professionnels
 - Stabiliser des équipes d'animateurs, référents pour les jeunes,
 - Structurer un groupe d'échange sur la jeunesse visant à définir de façon partagée les spécificités de ce public et de ses enjeux.

Les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces orientations sont prévus au budget communal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- OUI l'exposé de Madame l'adjointe déléguée et après avoir délibéré,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- **APPROUVE le renouvellement du contrat enfance jeunesse (CEJ) pour la période 2015-2018,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer ce document et à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 novembre 2015
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 01/12/2015
- Publication ou affichage le 01/12/2015
Valérie GLATARD, Maire.

